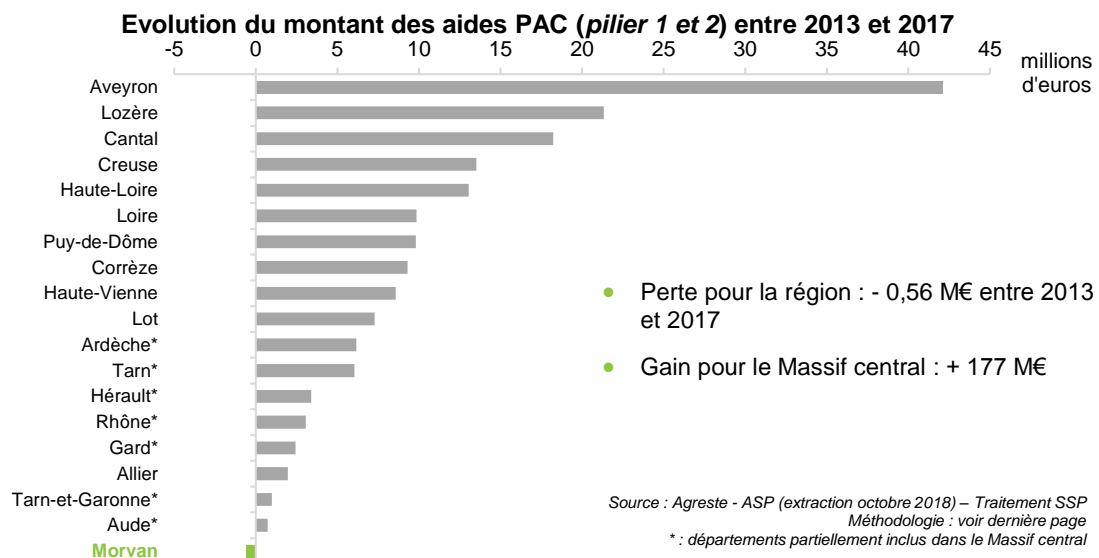


Bilan PAC 2013-2017 dans le Massif central MORVAN

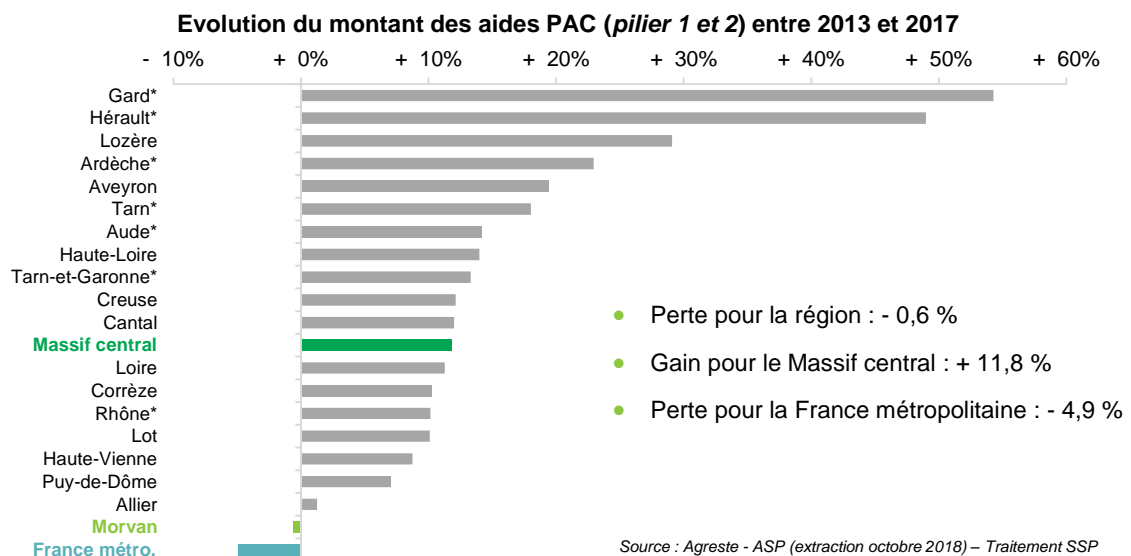
Fiches départementales à l'échelle du Massif central réalisées avec le concours du SRISET de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes et complémentaires de la publication Agreste FlashInfo n°6 Bilan PAC

NB : La zone « Morvan » regroupe les départements de Bourgogne-Franche-Comté partiellement inclus dans le périmètre du Massif central (Côte-d'Or, Yonne, Nièvre, Saône-et-Loire).

Le Morvan, région déficitaire de la réforme sur le Massif central en évolution absolue



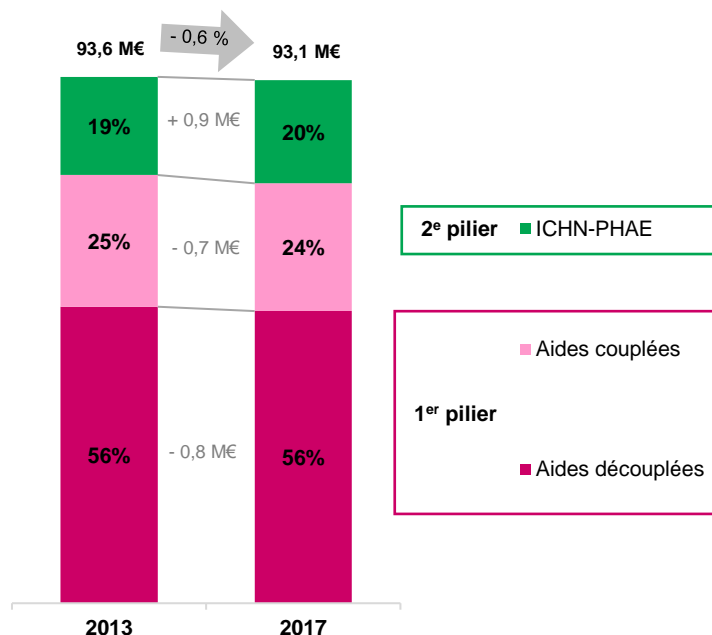
Le Morvan, région du Massif central déficitaire de la réforme en évolution relative



Une baisse des aides du 1^{er} pilier, non totalement compensée par une augmentation du 2^e pilier

Comparaison des aides par catégorie

- Montant global des aides de 93,1 M€ en 2017
- Baisse des aides couplées (- 0,7 M€) et découplées (- 0,8 M€)
- Diminution légère du poids du 1^{er} pilier dans le montant total des aides (- 1 point entre 2013 et 2017)
- Augmentation des aides du 2^e pilier (+ 0,9 M€ et + 1 points)

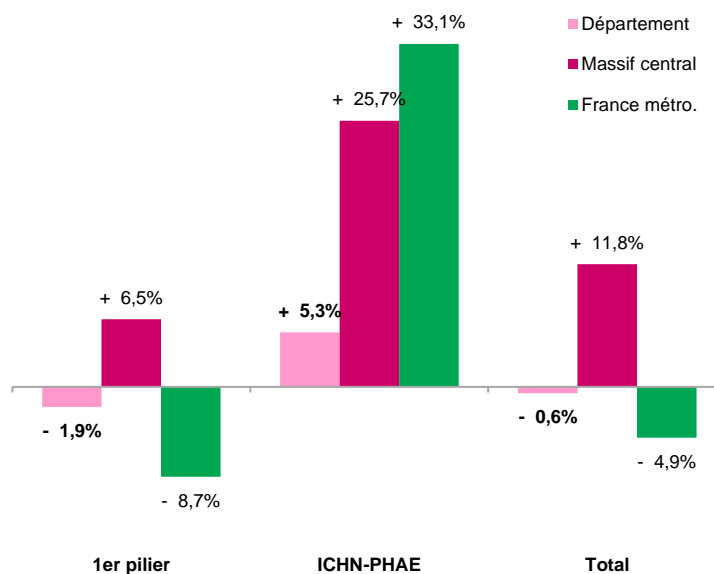


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Un territoire déficitaire de la réforme pour le 1^{er} pilier mais bénéficiaire pour le 2^e pilier

Evolution des aides par catégorie sur la période 2013-2017

- Diminution du montant total des aides entre 2013 et 2017 contrairement à l'évolution positive au niveau du Massif central
- Une diminution des aides du 1^{er} pilier de 1,9 %, à l'inverse de la tendance globale du Massif central
- Augmentation du 2^e pilier, bien moins importante que dans le Massif central

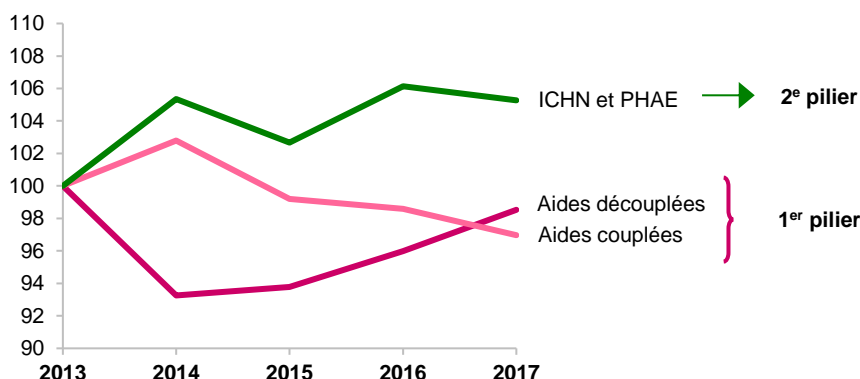


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation des aides du 2^e pilier mais diminution globale des aides du 1^{er} pilier

Évolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie

Base 100 en 2013



- Augmentation globale des aides du 2^e pilier de 2013 à 2017
- Baisse des aides couplées depuis 2014
- Diminution des aides découplées en 2014 puis augmentation régulière grâce au paiement redistributif :
 - Effet positif de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Augmentation du montant total moins forte que sur le Massif central (+ 4 261 € contre + 5 220 €)
- Augmentation plus forte des aides découplées sur le Morvan (+ 2 099 €) que sur le Massif central (+ 1 798 €)
- Un montant moyen total sur le Morvan 40 % supérieur au montant moyen sur le Massif central (45 005 € contre 31 601 € en 2017)

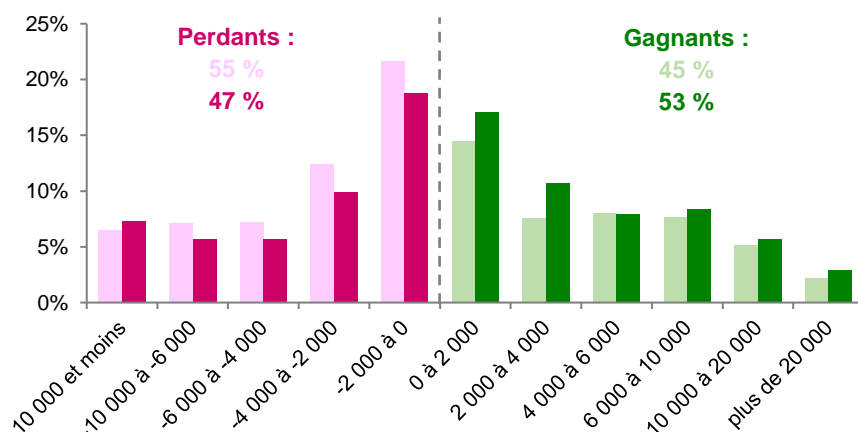
Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

	1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
	Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013 (€)	23 105	12 094	33 206	9 514	40 745
2015 (€)	22 493	12 964	33 060	10 464	41 200
2017 (€)	25 204	13 105	36 136	11 234	45 005
Gain / perte entre 2013 et 2017 (€)	+ 2 099	+ 1 011	+ 2 930	+ 1 720	+ 4 261
(%)	+ 9,1	+ 8,4	+ 8,8	+ 18,1	+ 10,5

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Impact positif de la réforme pour plus de la moitié des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017



- En 2015 : 45 % d'exploitations gagnantes
En 2017 : 53 % d'exploitations gagnantes (soit +8 points)
- Augmentation de 4 000 € ou plus pour 25 % des exploitations
- Perte supérieure à 4 000 € pour 19 % des exploitations

Perdants / Gagnants

Evolution 2013-2015
Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	76,2	72,8	74,7	-1,5
DPU	52,7	0,0	0,0	-52,7
DPB	0,0	28,6	27,2	27,2
Verdissement	0,0	17,5	18,7	18,7
Paiement redistributif *	0,0	2,9	5,7	5,7
Paiement additionnel JA	0,0	0,4	0,4	0,4
Total aides découplées	52,7	49,5	52,0	-0,8
Aide aux bovins allaitants	22,3	21,8	20,9	-1,4
Aides aux bovins laitiers	0,0	0,0	0,0	0,0
Aides ovins/caprins	1,0	1,0	1,0	-0,1
Aides aux protéines végétales	0,0	0,4	0,8	0,7
Autres aides couplées végétales	0,0	0,0	0,0	0,0
Total aides couplées	23,4	23,3	22,7	-0,7
2^e pilier	17,5	17,9	18,4	0,9
ICHN	8,5	17,9	18,4	9,9
PHAE	9,0	0,0	0,0	-9,0
Agriculture biologique	0,5	0,9	0,0	-0,5
MAET/MAEC	2,0	4,1	0,0	-2,0
dont MAEC SHP	0,0	2,8	0,0	0,0
dont MAEC LOC	0,0	1,1	0,0	0,0
Assurance récolte	0,1	0,2	0,4	0,2
TOTAL GÉNÉRAL**	93,6	90,7	93,1	-0,6

-- : sans objet / ND : non disponible

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple.

** Hors agriculture biologique, MAE, Assurance récolte.

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Attention, ne sont prises en compte que les données des communes des départements incluses dans le périmètre du Massif central.

Part de la SAU du département située dans le Massif central en 2017 : 15 %

Part des bénéficiaires du département situés dans le Massif central en 2017 : 16 %



2013

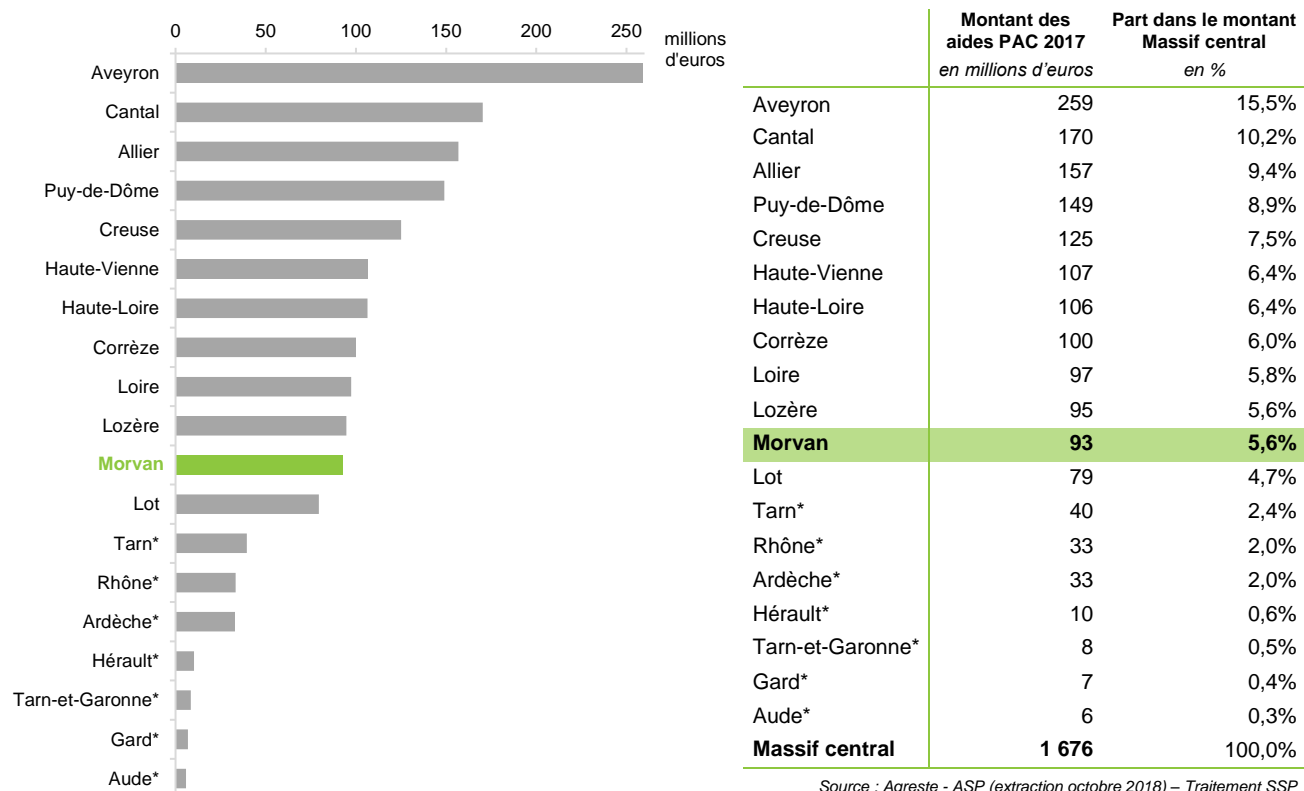
2 298 bénéficiaires



2017

2 068 bénéficiaires

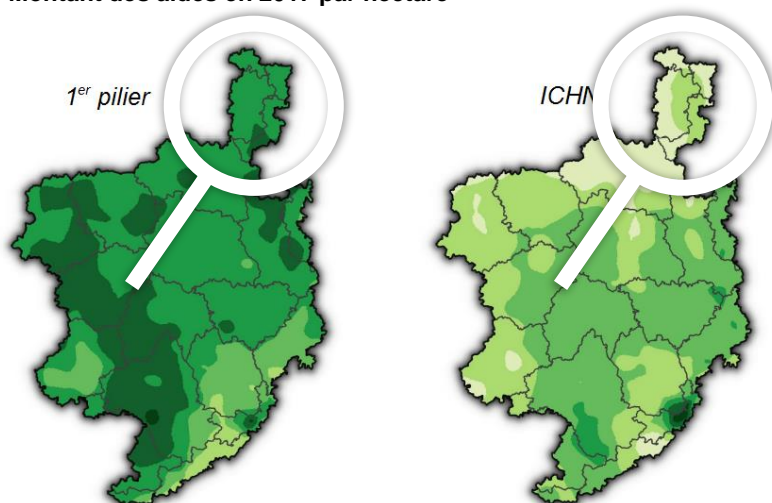
Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Des évolutions territoriales contrastées

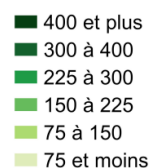
Montant des aides en 2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

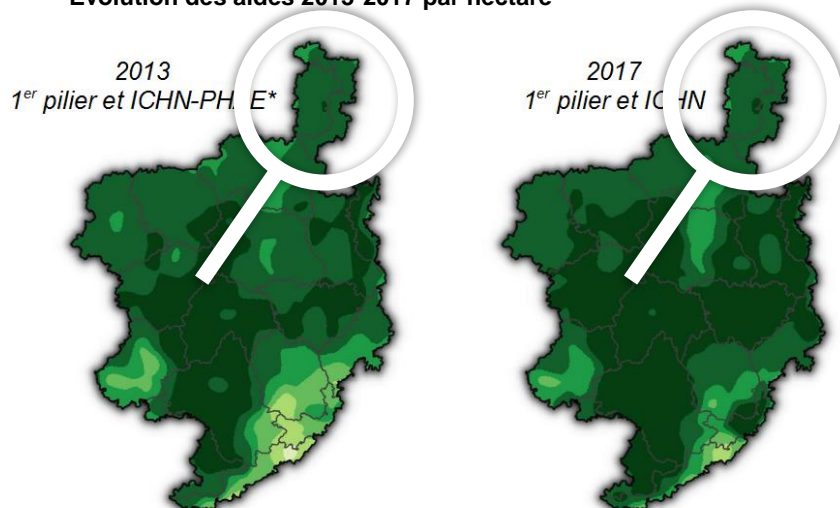
- Aides du 1^{er} pilier majoritairement comprises entre 225 et 300 €/ha de SAU
- ICHN :
 - entre 75 et 150 €/ha dans le centre et l'est du Morvan
 - 75 €/ha et moins dans le reste de la zone (pourtours sud, ouest et nord)

Montant en €/ha de SAU*



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Évolution des aides 2013-2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

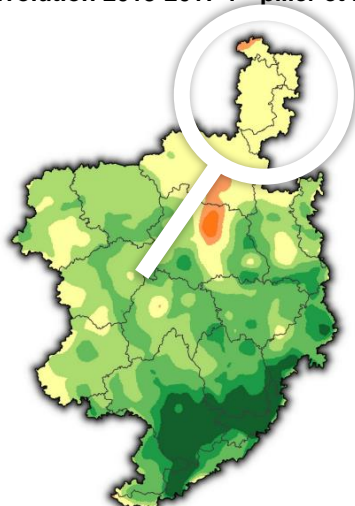
- Relative stabilité du niveau des aides par unité de surface dans le Morvan
- Des aides comprises entre 300 et 400 €/ha dans la majeure partie de la zone

Montant en €/ha de SAU*

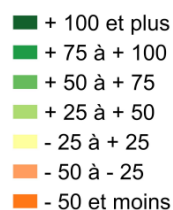


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Évolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart en €/ha de SAU**



- Stabilité globale des aides sur la zone

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

Réalisation cartes : Émeline Brulurut (DRAAF/SRISET)

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées	Aides couplées animales	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
		Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées* (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques* (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte

Conception, méthodologie et traitement des données : AGRESTE / DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Composition, rédaction et réalisation : SIDAM

Pour en savoir plus, consultez :

- la fiche « Bilan de la PAC 2013-2017 » du Massif central, les données chiffrées et les graphiques du FlashInfo n° 6 au format tableur sur le site de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>
- les fiches « Bilan de la PAC 2013-2017 » de chacun des départements du Massif central, les données chiffrées et les graphiques au format tableur sur le site du SIDAM <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



SIDAM
Cité régionale de l'agriculture
9 allée Pierre de Fermat – 63170 Aubière
Tél. : 04 73 28 78 33 – Courriel : sidam@aura.chambagri.fr
Internet : www.sidam-massifcentral.fr



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel – BP45 – 63370 Lempdes
Tél. : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
Internet : www.draaf-auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

